

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie



Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

N° W19-493756

78933

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10319 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAGHA KHADDOJ

Date de naissance :

Adresse : Elia Hossan' immeuble 16 n 32

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Omar BENNOUNA  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>eme</sup> étage Passage Prince  
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca  
Tél.: 0522 90 98 07

Date de consultation :

19/06/2021

Nom et prénom du malade :

LAGHA KHADDOJ

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

H.I.T. A + DIABÈTE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



26 JUIL. 2021

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

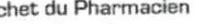
R ACCUEILL

**RELEVE DES FRAIS ET HORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/10/2018	-	—	150,00	INP : 091027433 Docteur Omar BENNOUNA Médecine Générale Rue 65 N°53, 2 <sup>e</sup> étg Passage Prince

**Docteur Omar BENNOUNA**  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>ème</sup> Etg Passage Prince  
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES Tél.: 0522 90 98 07

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	19/06/2024	1336,66

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

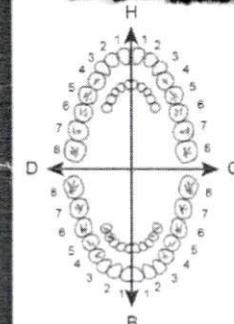
ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

#### **VOLET ADHERENT**

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

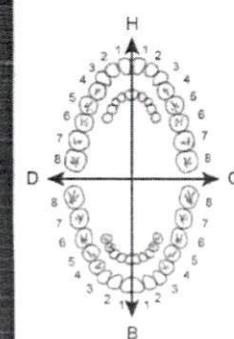


O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)  
onctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale  
Echographiste

Diplômé d'Echographie Générale  
de la Faculté de Médecine de Montpellier, France  
Ex. Médecin des F.A.R  
Attestation de DIU



# الدكتور عمر بنونة

## الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى  
من كلية الطب بموبليي بفرنسا  
طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية  
شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

LOT :  
PER :  
PPV :

22,70

Casablanca, le 19/06/21

Mme LA GRITA

KHADOUN

149,20

Prinzar 100 mg

149,20

PPV 1490 H20  
PER 12/23  
LOT 3685

149,20

149 i le matin

78,00 x 2

1842,00

Nothorapid flexpen N°2

الصنف / الصلاحية / الحصة

03/2019  
08/2021  
JT6P484

41,40

Boucétène 22,70 x 2 N°2

الصنف

1336,60

1 app 1 i

11/2019  
04/2022  
KT6V419

11/05/2009 26/05/2011 - Hay Hassani - Casablanca  
11/05/2009 26/05/2011 - Hay Hassani - Casablanca  
11/05/2009 26/05/2011 - Hay Hassani - Casablanca  
PHARMACEUTICALS  
LIAISON SA

Docteur Omar BENNOUNA  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>ème</sup> Etg Passage Prince  
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca  
Tél.: 0522 90 98 07

زنقة 65، رقم 53. الطابق الثاني - ممر برانس - التعاون - الحي الحسني - الدار البيضاء . الهاتف العيادة : 05 22 90 98 07  
Rue 65 - N° 53, 2<sup>ème</sup> Etage - Passage Prince - Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07

En cas d'Urgences : 06 64 04 38 25 في حالة الإستعجال: